



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



FINANCES et INVESTISSEMENTS 2016 INFORMATIONS

FINANCES

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion présentés pour l'année 2015.

Ils se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :	<u>Recettes</u>	366 067.96€ (dont report exc.2014 :16 732.92€)
	<u>Dépenses</u>	256 890.55€

	Excédent	109 177.41€
Section d'investissement :	<u>Dépenses</u>	253 878.26€ (dont solde d'exécution négatif reporté de 2014 : 159 956.73)
	<u>Recettes</u>	186 676.48€

	Déficit	67 201.78 €
<u>Excédent global de clôture au 31/12/2015 :</u>		<u>41 975.63 €</u>

Les dépenses de fonctionnement continuent de diminuer, ce qui permettra de poursuivre la réalisation de travaux d'investissement en 2016.

BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX :

Section de fonctionnement :	<u>Recettes</u>	13 211.11€ (dont excédent 2014 reporté : 3 265.93€)
	<u>Dépenses</u>	4 979.21€

	Excédent	8 231.90€
Section d'investissement :	<u>Dépenses</u>	11 350.65€ (dont déficit 2014 reporté: 6 759.61€)
	<u>Recettes</u>	6 760.00€

	Déficit	- 4 590.65€

Excédent global de clôture au 31/12/2015 : 3 641.25€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2015 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2015,

▪ Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 :	109 177.41 €
▪ Déficit d'investissement au 31 décembre 2015 :	<u>67 201.78 €</u>
Résultat global :	41 975.63 €
▪ Reste à réaliser en recettes au 31 décembre 2015	42 632.00 €
• Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre 2015	<u>19 507.00 €</u>
	23 125.00 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. Affectation à la section d'investissement (1068) :	44 077.00 €
(67201.78 – 23125.00)	
2. Report en recettes de fonctionnement :	65 100.41 €

VOTE DES BUDGETS - année 2016

Le Conseil Municipal étudie et vote les budgets. Les prévisions de dépenses et de recettes s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement :	382 247 €
- Section d'investissement :	468 832 €

Il est à noter qu'après la baisse de la DGF (dotation de l'état) en 2015 de 8 237€, il est à noter une nouvelle baisse de la DGF pour 2016 de 7 000€.

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT

- Section d'exploitation :	5.76 €
- Section d'investissement :	194 905.80 €

BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAUX

- Section de fonctionnement :	13 576 €
- Section d'investissement :	12 061 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

- Section de fonctionnement :	263 355.17€
- Section d'investissement :	270 772.51€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, compte tenu des bases d'imposition pour l'année 2016,
 - malgré la baisse de la dotation de l'état,
 - compte tenu de la nouvelle fiscalité de la CDC à compter du 1^{er} janvier 2016,
 - compte tenu du transfert de la compétence communale à la CDC des charges du Pôle Territorial du Perche,
 dans un esprit de cohérence, de transparence et d'allègement des charges pour les ménages,
 Le Conseil Municipal :

▪ **vote le produit nécessaire à l'équilibre du budget** réparti comme suit :

- produit attendu (Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti et non bâti),	159 591 €
- allocations compensatrices relatives aux exonérations et abattements de taxes (TH, TF et TP)	7 644 €
- GIR (Garantie individuelle de Ressource)	- 37 455 €

Produit nécessaire au budget : **129 780 €**

▪ **fixe les taux, pour l'année 2016 :**

TH (taxe d'habitation)	17.81%	produit attendu :	90 136 €
FB (taxe foncière bâti)	13.48% (baisse de 2.75%)	produit attendu :	39 930 €
FNB (taxe foncière non bâti)	40.95%	produit attendu :	29 525 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le maire rappelle les subventions votées en 2015 et propose, compte tenu de la baisse des recettes (DGF et produits des taxes directes locales) de réduire sensiblement certaines attributions pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir le niveau d'aide aux associations de la commune tout en participant à la « solidarité extérieure ».

Premièrement – Les subventions sont donc accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, des associations de la commune et de l'aide à l'amélioration de l'environnement de la commune de la manière suivante :

« Enfants »

- Foyer rural – Vichères	80 €
- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire)	150 €
- Bibliothèque de prêt - Souancé	80 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25 €/élève

« Associations »

- Club du 3 ^{ème} Age – Trizay	80 €
- Anciens combattants – Trizay	80 €
- Comité des Fêtes de Trizay	80 €
- 100 Km du Perche	80 €

(M. Vallée, membre du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

« Environnement »

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 28)	80 €
---	------

Deuxièmement – Sont accordées aussi, au titre de la « solidarité extérieure » les subventions suivantes :

- Croix Rouge – Nogent	50 €
- Association Française des sclérosés en plaques	50 €
- Comité de lutte contre le Cancer	50 €
- AFM (association française contre la myopathie)	50 €
- Marché Ambulant du Perche (MAP)	50 €

Tarifs communaux 2016

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire reconduit les tarifs appliqués en 2015. Ils s'établissent comme suit :

Gite :

▪ Semaine basse saison	190 €
▪ Semaine moyenne saison (Mai/Sept et petites vacances)	270 €
▪ Semaine haute saison (Juillet/Août)	320 €
▪ Weekend (2 jours, 2 nuits)	135 €
▪ 3 nuitées	160 €
▪ Forfait ménage	40 €
* Réduction pour un séjour supérieur à deux semaines 15 € par semaine	

Salle de la Métairie :

▪ 1 journée	175 €
▪ 2 jours consécutifs	230 €
▪ ½ journée (Vin d'honneur- réunion)	85 €

Habitant de la commune :

▪ 1 journée	135 €
▪ 2 jours consécutifs	190 €
▪ Vin d'honneur	50 €
▪ Frais de chauffage (15 octobre au 30 avril)	20 € par jour
▪ Forfait ménage	40 €
▪ Caution	200 €

Salle de la Fontaine :

Du 1er mai au 15 octobre :

▪ 1 journée	85 €
▪ 1 journée (associations)	65 €
▪ 2 jours consécutifs	120 €
▪ Vin d'honneur (habitant de la Commune)	35 €

Salle de la Fontaine :

Du 15 octobre au 30 avril :

▪ 1 journée	95 €
▪ 1 journée (associations)	70 €
▪ 2 jours consécutifs	130 €
▪ Vin d'honneur (habitant de la Commune)	35 €
▪ Forfait ménage	40 €
▪ Caution	100 €

Concessions cimetièrè :

▪ <u>caveau ou pleine terre :</u>	
30 ans :	100 €
50 ans :	200 €
Superposition (la place)	75 €
▪ <u>site cinéraire :</u>	
1. Cave-urne (1 à 3 places)	
15 ans	300 €
30 ans	400 €
50 ans	500 €
2. Dispersion (jardin du souvenir)	20€

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016

- Les travaux d'aménagement « cœur de village » de Trizay qui ont bénéficiés en grande partie de subventions (Etat, Région, Département, Syndicat Electrique,...) vont débiter le 9 mai. Les travaux de « voirie » auront lieu de mai à fin juin. Les travaux « espaces verts » auront lieu à l'automne.
- Après l'étude du cabinet DIF Conception, les travaux pour l'assainissement collectif de Chainville sont budgétés sur l'exercice 2016.
Les travaux débiteront dès l'attribution de subvention accordée par l'agence de l'eau.
- Les autres travaux envisagés (entretien du patrimoine communal) seront effectués en fonction des subventions accordées.

INFORMATIONS – COMMUNICATION

Communauté de Communes du Perche

- Le schéma de mutualisation entre les communes et la CDC est terminé. Il peut être consulté sur le site internet de la CDC.
- Le transfert de la compétence scolaire à la CDC est toujours à l'étude.
- La prise de compétence santé par la CDC est effective depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Budget 2016 :
 - il est à noter une augmentation de la DGF (dotation de l'état) de 323 908€.
 - il est à noter que la CDC, pour faire face à ses prévisions de dépenses de fonctionnement à la hausse et à ses importantes prévisions de dépenses d'investissements (Maison de Santé, en particulier) a décidé d'augmenter de près de 50% chacune des trois « taxes ménages » (taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti) soit une augmentation de 243 000€. 18 communes ont voté pour ce budget et une commune s'est abstenue (Trizay).

Projet de création d'une commune nouvelle

Le conseil municipal a mené une réflexion de regroupement avec les communes de Vichères et d'Argenvilliers, au cours de l'année 2015.

Cette création de commune nouvelle n'est pour l'instant plus d'actualité.

CALENDRIER

Dimanche 1^{er} mai : 26^{ème} randonnée pédestre

Départ de la Gaudaine à 9 heures
 Parcours 13 kms
 Pique-nique ou possibilité de repas Restaurant La Forge Champrond en Perchet (prix du repas 15€)
 Inscriptions et renseignements au 02 37 52 77 53
 Participation pour cette journée : 2.50€

Jeudi 5 mai : Route du cidre – randonnée VTT (Départ de Chartres)
 Passage de la randonnée à Coutretôt.

Dimanche 8 Mai Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

10h30 : Rassemblement à La Métairie des Anciens Combattants, du Conseil Municipal et de la population.

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

11h00 : Vin d'honneur à la salle de la Métairie

Samedi 21 mai : **Randonnée nocturne**
 (inscriptions auprès de Dany Bouhours – tél 02 37 52 27 38)

Dimanche 19 juin : **Journée du Patrimoine** (ouverture de l'église)

Samedi 2 juillet : **100 km du Perche** (inscriptions auprès de Patrice Bouhours)

Mercredi 20 juillet : **Repas champêtre Club du 3^{ème} Age** (salle de la Fontaine)